Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

votre parten'air Atmo OCCITANIE

SITUATION

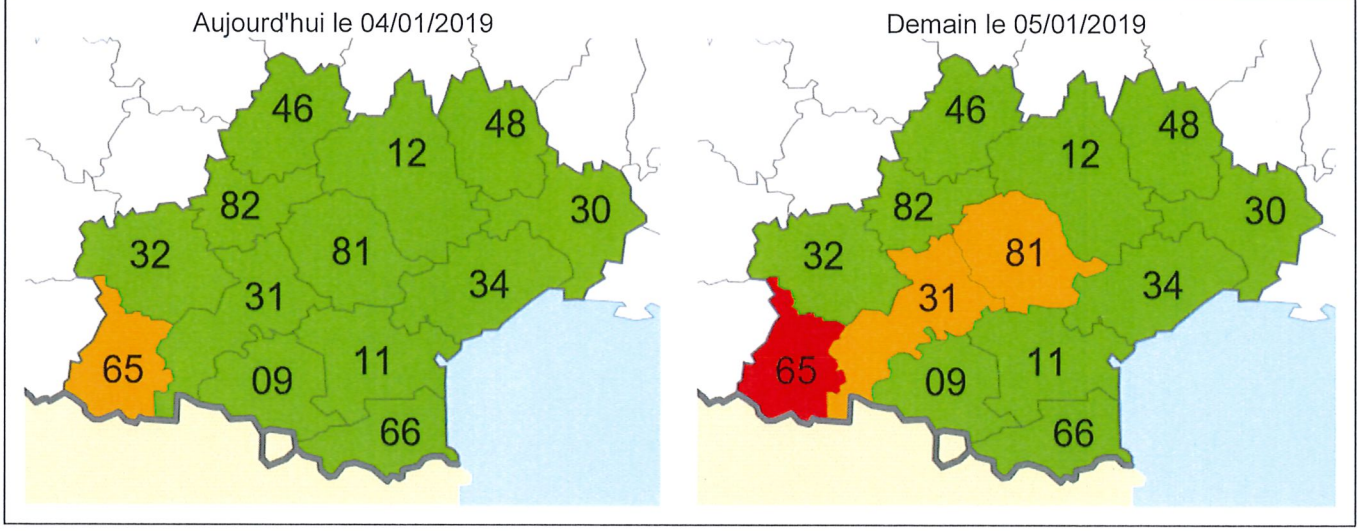

Aujourd'hui le 04/01/2019			Départements	Demain le 05/01/2019			Arrêté en vigueur
O_3	PM10	NO_2		O_3	PM10	NO_2	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 17/08/2017
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte* | Procédure d'information | Pas de procédure

O_3 : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO_2 : dioxyde d'azote

** Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué*

Sur le département des Hautes-Pyrénées, Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour la journée du **vendredi 4 janvier 2019**.
Sur les départements des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de la Haute-Garonne, Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour la journée du **samedi 5 janvier 2019**.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Du fait des conditions météorologiques très stables et des émissions polluantes, les particules en suspension se sont accumulées dans l'atmosphère au voisinage du sol dans la nuit de jeudi à vendredi.
Vendredi, les conditions météorologiques resteront similaires et l'accumulation des particules dans l'atmosphère devrait se poursuivre. Ainsi, un dépassement du seuil d'information et de recommandation pour les particules PM10 est prévu sur le département des Hautes-Pyrénées.
Samedi, la situation restera similaire et l'épisode de pollution devrait s'étendre. Un dépassement du seuil de recommandation et d'information pour les particules PM10 est prévu sur les départements des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de la Haute-Garonne.
Les Hautes-Pyrénées sont placées au niveau alerte en raison de la persistance du phénomène.

EVOLUTION :

Aucune amélioration n'est attendue samedi. Dimanche, la situation devrait rester identique. Suivant l'évolution des

concentrations enregistrées par le réseau de mesures et des modèles de prévision d'Atmo Occitanie, un nouveau communiqué sera établi dans la journée de samedi pour prolonger cette procédure à Dimanche.
Cette procédure est valable pour les journées du 4 et 5 janvier 2019.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :
Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations):
    - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
    - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
    - Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

Attention, du fait de la situation d'alerte, des mesures d'urgence sont également en application, pour en prendre connaissance veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
Contact département 31,65,81 :
06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46

Mesures d'urgence

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr
ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44